

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 nov. 2024

Date d'édition: 29 nov. 2024

Version: 1



8540 Alfa MK Métal

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

8540 Alfa MK Métal

N° de l'article:

85400300K

UFI:

H4TX-8K9F-QS0F-38AS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Barrière (scellant)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Danger pour l'environnement aquatique (Aquatic Acute 1)	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.	
Danger pour l'environnement aquatique (Aquatic Chronic 3)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS09

Environnement

Mention d'avertissement: Attention

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 nov. 2024

Date d'édition: 29 nov. 2024

Version: 1



8540 Alfa MK Métal

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

triméthoxyvinylsilane; Zink-Pyrithion; bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyl) sebacate

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Conseils de prudence Prévention

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
------	---------------------------------------

Conseils de prudence Réaction

P391	Recueillir le produit répandu.
------	--------------------------------

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les législations locales, régionales, nationales et internationales.
------	--

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8 Numéro d'index: 014-049-00-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119513215-52	triméthoxyvinylsilane Acute Tox. 4 (H332), Flam. Liq. 3 (H226), Skin Sens. 1B (H317) Attention Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 6 899 mg/kg ETA (dermique) 3 158 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 16,8 mg/L ETA (inhalation, poussières/brouillard) 16,8 mg/L	≥ 0,1 – < 1 pds %
n°CAS: 36443-68-2	Ethylénbis(oxyéthylén)bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionat] Aquatic Chronic 1 (H410) Attention Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 2 000 mg/kg	≥ 0,025 – < 0,25 pds %
n°CAS: 52829-07-9	bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyl) sebacate Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 2 (H411), Eye Dam. 1 (H318), Repr. 2 (H361f) Danger	< 0,25 pds %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 nov. 2024

Date d'édition: 29 nov. 2024

Version: 1



8540 Alfa MK Métal

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 13463-41-7 N°CE: 236-671-3 Numéro d'index: 613-333-00-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119511196-46	Zink-Pyrithion Acute Tox. 2 (H330), Acute Tox. 3 (H301), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Eye Dam. 1 (H318), Repr. 1B (H360D), STOT RE 1 (H372) Danger Facteur M (aigu): 1 000 Facteur M (chronique): 10 Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 221 mg/kg ETA (dermique) 2 000 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 0,00103 mg/L ETA (inhalation, poussières/brouillard) 0,14 mg/L	≥ 0,025 – < 0,1 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 nov. 2024

Date d'édition: 29 nov. 2024

Version: 1



8540 Alfa MK Métal

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Equipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir le produit répandu. Aspirer les substances solides ou les ramasser à l'aide d'une serpillère mouillée.

Pour le nettoyage:

Eau (avec détergent)

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 13 – Solides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 nov. 2024

Date d'édition: 29 nov. 2024

Version: 1



8540 Alfa MK Métal

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
triméthoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	27,6 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
triméthoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	18,9 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
triméthoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	3,9 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
triméthoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	7,8 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques
triméthoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	0,3 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – orale, effets systémiques
Zink-Pyrithion n°CAS: 13463-41-7 N°CE: 236-671-3	0,01 mg/kg	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
triméthoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	0,34 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
triméthoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	0,034 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
triméthoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	110 mg/L	① PNEC Station d'épuration
Zink-Pyrithion n°CAS: 13463-41-7 N°CE: 236-671-3	0,09 µg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
Zink-Pyrithion n°CAS: 13463-41-7 N°CE: 236-671-3	0,09 µg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
Zink-Pyrithion n°CAS: 13463-41-7 N°CE: 236-671-3	0,01 µg/L	① PNEC Station d'épuration
Zink-Pyrithion n°CAS: 13463-41-7 N°CE: 236-671-3	0,009 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 nov. 2024

Date d'édition: 29 nov. 2024

Version: 1



8540 Alfa MK Métal

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Zink-Pyrithion n°CAS: 13463-41-7 N°CE: 236-671-3	0,009 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Zink-Pyrithion n°CAS: 13463-41-7 N°CE: 236-671-3	1,02 mg/kg	① PNEC terre

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Protection oculaire: non indispensable.

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: solide

Forme: Pâte

Couleur: gris

Odeur: non déterminé

inflammabilité: Non

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Point éclair	non applicable		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	non applicable		
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	1,5 g/cm ³	20 °C	
Densité apparente	Aucune donnée disponible		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 nov. 2024

Date d'édition: 29 nov. 2024

Version: 1



8540 Alfa MK Métal

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble		

caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible.

10.2. Stabilité chimique

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

triméthoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8
ATE inhalativ Stäube+Nebel: 1,5 mg/L
DL50 par voie orale: 6 899 mg/kg (Ratte)
DL50 dermique: 3 158 mg/kg (Kaninchen)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 16,8 mg/L 4 h (Rat) OCDE 403
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): 16,8 mg/L 4 h (Rat) OCDE 403
Ethylendis(oxyéthylène)bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionat] n°CAS: 36443-68-2
DL50 par voie orale: 2 000 mg/kg (Ratte)
Zink-Pyrithion n°CAS: 13463-41-7 N°CE: 236-671-3
ETA (par voie orale) ¹ : 221 mg/kg
ATE inhalativ Dämpfe: 0,5 mg/L
ETA (inhalation, poussières/brouillard) ¹ : 0,14 mg/L
DL50 par voie orale: 221 mg/kg (Ratte)
DL50 dermique: 2 000 mg/kg (Ratte)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 0,00103 mg/L (Ratte)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): 0,14 mg/L 4 h

¹: Estimation de la toxicité aiguë. Classification (légale) harmonisée.

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 nov. 2024

Date d'édition: 29 nov. 2024

Version: 1



8540 Alfa MK Métal

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

triméthoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8
CL50: 191 mg/L 4 d (poisson, poisson)
CE50: >957 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
CE50: 168,7 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)
CL50: 191 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
CE50: 169 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 202
NOEC: 25 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Selenastrum capricornutum)
ErC₅₀: 210 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC: 28 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna) OCDE 211
Zink-Pyrithion n°CAS: 13463-41-7 N°CE: 236-671-3
CL50: 0,0104 mg/L 4 d (poisson, Danio rerio (Zebraabbling))
CE50: 0,051 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (Großer Wasserfloh))
CE50: 0,0013 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
NOEC: 0,00125 mg/L (poisson, Fisch) OECD215
NOEC: 0,00213 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna (Großer Wasserfloh)) OECD 211
CL50: 0,0104 mg/L 4 d (poisson, Danio rerio) OCDE 203
CE50: 0,0013 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Selenastrum capricornutum) OCDE 201
NOEC: 0,00125 mg/L (poisson, poisson) OCDE 215
CL50: 0,0104 mg/L 4 d (Danio rerio)
ErC₅₀: 0,051 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OCDE 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 nov. 2024

Date d'édition: 29 nov. 2024

Version: 1



8540 Alfa MK Métal

Toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

triméthoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8

Biodégradation: Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Zink-Pyrithion n°CAS: 13463-41-7 N°CE: 236-671-3

Log K_{ow}: 1,21

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

triméthoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

Ethylbis(oxyéthylène)bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionat] n°CAS: 36443-68-2

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-piperidyl) sebacate n°CAS: 52829-07-9

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

Zink-Pyrithion n°CAS: 13463-41-7 N°CE: 236-671-3

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne peut pas être jeté avec les ordures ménagères.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

HP 14	Écotoxique
-------	------------

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 3077	UN 3077	UN 3077	UN 3077

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 nov. 2024

Date d'édition: 29 nov. 2024

Version: 1







8540 Alfa MK Métal

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
--	-----------------------------------	---------------------------	---------------------------------------

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyl) sebacate, Ethylenbis(oxyéthylène)bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionat])	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyl) sebacate, Ethylenbis(oxyéthylène)bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionat])	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyl) sebacate, Ethylenbis(oxyéthylène)bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionat])	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyl) sebacate, Ethylenbis(oxyéthylène)bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionat])
--	--	---	---


14.3. Classe(s) de danger pour le transport

 9	 9	 9	 9
--	--	--	--

14.4. Groupe d'emballage

III	III	III	III
-----	-----	-----	-----

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	
--------------------------	--------------------------	--------------------------	---

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions particulières: 274 335 375 601 Quantité limitée (LQ): 5 kg Quantités exceptées (EQ): E1 Danger n° (code Kemler): 90 Code de classification: M7 Code de restriction en tunnel: (-)	Dispositions particulières: 274 335 375 601 Quantité limitée (LQ): 5 kg Quantités exceptées (EQ): E1 Code de classification: M7	Dispositions particulières: 274 335 966 967 969 Quantité limitée (LQ): 5 kg Quantités exceptées (EQ): E1 Numéro EmS: F-A, S-F	Dispositions particulières: A97 A158 A179 A197 A215 Quantité limitée (LQ): Y956 Quantités exceptées (EQ): E1
---	--	--	--

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Catégories de danger:

- E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 nov. 2024

Date d'édition: 29 nov. 2024

Version: 1



8540 Alfa MK Métal

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
KG	poids du corps
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Acute 1</i>)	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 nov. 2024

Date d'édition: 29 nov. 2024

Version: 1



8540 Alfa MK Métal

Mentions de danger

H360D	Peut nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible